

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version 2

Nom du produit POUDRE A TRACER – 101019

Date de publication 26/05/2021

Date de révision 01/07/2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur du produit

Nom du produit POUDRE A TRACER – 101019
CAS N° Non applicable
Numéro d'enregistrement REACH Non applicable

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé Pour le marquage
Usage déconseillé Non applicable

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Fischer Darex
Adresse Rue Lavoisier Le Chambon-Feugerolles
Code postal 42 500
Téléphone +33 477 101 900
Fax +33 477 617 606
E-mail info@fischer-darex.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre antipoison français : +33 145 425 959

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classifié

2.2. Éléments d'étiquetage

Symboles/pictogrammes Non applicable
Mention d'avertissement Non applicable
Mention de danger Non applicable
Conseils de prudence Non applicable
Informations supplémentaires sur les dangers Sans objet

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Appellation chimique	N° CE	N° CAS	Poids - %	Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Oxyde d'hydroxyde de fer jaune	257-098-5	51274-00-1	20	Non classifié
Carbonate de calcium	207-439-9	471-34-1	20	Non classifié

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

- En cas d'inhalation de vapeurs, d'aérosols ou de produits de combustion, s'éloigner de la zone contaminée.
- D'autres mesures sont généralement inutiles.

Contact cutané

En cas de contact avec la peau ou les cheveux :

- Rincer la peau et les cheveux à l'eau claire (et au savon si disponible).
- Consulter un médecin en cas d'irritation

Contact avec les yeux

Si ce produit entre en contact avec les yeux :

- Rincer immédiatement à l'eau.
- Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
- Le retrait des lentilles de contact après une blessure aux yeux ne doit être réalisé que par une personne qualifiée.

Ingestion

- Donner immédiatement un verre d'eau.
- Les premiers secours ne sont généralement pas nécessaires. En cas de doute, contacter un centre d'information sur les poisons ou un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir section 11

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Il n'y a pas de restriction quant au type d'extincteur pouvant être utilisé.
Utiliser des moyens d'extinction adaptés à l'environnement.

Moyens d'extinction non appropriés

Information non disponible

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune connue.

5.3. Conseils aux pompiers

Lutte contre l'incendie :

- Alerter les pompiers et signaler l'emplacement et la nature du danger.
- Porter un appareil respiratoire et des gants de protection en cas d'incendie.

Risque d'incendie/d'explosion :

- La décomposition peut produire des fumées toxiques : d'oxydes métalliques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser la protection individuelle recommandée dans la section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Voir chapitre 12

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Déversements mineurs :

- Nettoyer immédiatement tous les déversements.
- Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Déversements majeurs :

- Faire évacuer le personnel de la zone et se déplacer face au vent.
- Alerter les pompiers et signaler l'emplacement et la nature du danger.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Des conseils relatifs aux équipements de protection individuelle figurent dans la section 8 de la FDS.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation en toute sécurité :

- Limiter tout contact inutile.
- Porter des vêtements de protection en cas de risque d'exposition.

Protection contre les incendies et les explosions : Voir le chapitre 5.

Autres informations :

- Conserver dans les conteneurs d'origine.
- Conserver les conteneurs hermétiquement fermés.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conteneur adapté : Conteneur PEHD

Incompatibilité de stockage :

Pour l'oxyde de fer (oxyde ferrique) :

- Éviter le stockage avec de l'aluminium, de l'hypochlorite de calcium et de l'oxyde d'éthylène.
- Le risque d'explosion se produit suite à la réaction avec l'aluminium en poudre, le siliciure de calcium, l'oxyde d'éthylène (polymérisation), le monoxyde de carbone, le magnésium et les perchlorates.
- AVERTISSEMENT :** Éviter ou contrôler la réaction avec les peroxydes. Tous les peroxydes de métaux de transition doivent être considérés comme potentiellement explosifs.
- Les métaux et leurs oxydes ou sels peuvent réagir violemment avec le trifluorure de chlore et le trifluorure de brome.
- Ces trifluorures sont des oxydants hypergoliques.
- Éviter le stockage avec des agents réducteurs.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir chapitre 1.2

RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Ingrédient	DNEL Travailleur en fonction du schéma d'exposition	PNEC Compartment
Poudre à tracer	Non disponible	Non disponible

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)

Données sur les ingrédients

Source	Ingrédient	Nom du matériau	TWA	VLCT	Pic	Remarques
Valeurs limites d'exposition professionnelle en France – VLE/VME	Oxyde de fer rouge	Fer (oxyde rouge synthétique)	10 mg/m3	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Valeurs limites d'exposition professionnelle en France – VLE/VME	Oxyde de fer rouge	Fer (trioxyde de di-fumées), en Fe	5 mg/m3	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Valeurs limites d'exposition professionnelle en France – VLE/VME	Carbonate de calcium	Calcium (carbonate de)	10 mg/m3	Non disponible	Non disponible	Non disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Les contrôles techniques sont utilisés pour éliminer un danger ou placer une barrière entre le travailleur et le danger. Des contrôles techniques bien conçus peuvent être très efficaces pour protéger les travailleurs et seront généralement indépendants des interactions des travailleurs pour assurer ce niveau élevé de protection.



Mesure de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité avec protection latérales
Lunettes de protection contre les produits chimiques

Protection de la peau

Protection respiratoire

Autre protection

Les lentilles de contact peuvent présenter un danger particulier ; les lentilles de contact souples peuvent absorber et concentrer les irritants

L'expérience indique que les polymères suivants sont des matériaux adaptés pour les gants pour protéger contre les solides secs non dissous, lorsque des particules abrasives ne sont pas présentes :

- Polychloroprène

Des respirateurs peuvent être nécessaires lorsque les contrôles techniques et administratifs n'empêchent pas de manière adéquate les expositions.

Aucun équipement spécial nécessaire pour manipuler de petites quantités.

SINON :

- Combinaison

Mesures de protection de l'environnement

Voir chapitre 12

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Poudre solide bleue, rouge, jaune, orange ou noire
Etat physique	Solide
Odeur	Faible odeur
Seuil olfactif	Non disponible
pH	3-7
Point de fusion/point de congélation	Non disponible
Point d'ébullition/intervalle d'ébullition	Non disponible
Point d'éclair	Non disponible
Taux d'évaporation	Non disponible
Inflammabilité	Non inflammable
Limite supérieure d'explosivité (%)	Non disponible
Limite inférieure d'explosivité (%)	Non disponible
Pression de vapeur (kPa)	Non disponible
Solubilité dans l'eau	Non disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	Non disponible
Densité relative (Eau = 1)	0,7-1,1
Coefficient de partage n-octanol / eau	<=1,0
Température d'auto-inflammation	Non disponible
Température de décomposition	Non disponible
Viscosité (cSt)	Non disponible
Poids moléculaire (g/mol)	Non disponible
Goût	Non disponible
Propriétés explosives	Non disponible
Propriétés comburantes	Non disponible
Tension de surface (dyn/cm ou nM/m)	Non applicable
Composant volatil (% vol)	Non disponible

9.2. Autres informations

Non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Voir chapitre 7.2

10.2. Stabilité chimique

Le produit est considéré comme stable et aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir chapitre 7.2

10.4. Conditions à éviter

Voir chapitre 7.2

10.5. Matières incompatibles

Voir chapitre 7.2

10.6. Produits de décomposition dangereux

Voir chapitre 5.3

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

C.I. Pigment Blue 29 :

Oral (rat) DL50 : > 10 000 mg/kg[2]

Magnétite :

Oral (rat) DL50 : > 10 000 mg/kg[2]

Oxyde d'hydroxyde de fer jaune :

Oral (rat) DL50 : > 5 000 mg/kg[2]

Oxyde de fer rouge :

Oral (rat) DL50 : > 5 000 mg/kg[2]

Carbonate de calcium:

Oral (rat) DL50 : > 6 450 mg/kg[2]

Corrosion/irritation cutanée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés

Lésions/Irritation oculaires graves

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés

Mutagénicité des cellules germinales

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés

Cancérogénicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés

Toxicité pour la reproduction

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés

STOT exposition unique

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés

STOT exposition répétée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés

Danger par aspiration

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés

11.2. Informations sur les autres dangers

Non concerné

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles pour tous les ingrédients.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour tous les ingrédients.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour tous les ingrédients.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non applicable

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Elimination du produit/de l'emballage

Recycler dans la mesure du possible ou consulter le fabricant pour connaître les possibilités de recyclage.

Consulter l'autorité locale de gestion des déchets pour l'élimination

Code de déchets/dénominations des déchets

Aucune donnée disponible

Informations pertinentes pour le traitement des déchets	Aucune donnée disponible
Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées	Aucune donnée disponible
Autres recommandations d'élimination	Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	Non applicable
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non applicable
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable
14.4 Groupe d'emballage	Non applicable
14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Règlements/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, santé et environnement

C.I Le Pigment Blue 29 se trouve sur les listes réglementaires suivantes :

Non applicable

La magnétite se trouve sur les listes réglementaires suivantes :

Inventaire CE Europe

Union européenne – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

L'oxyde d'hydroxyde de fer jaune se trouve sur les listes réglementaires suivantes :

Inventaire CE Europe

Union européenne – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

L'oxyde de fer rouge se trouve sur les listes réglementaires suivantes :

Inventaire CE Europe

Valeurs limites d'exposition professionnelle en France – VLE/VME

Union européenne – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

Le carbonate de calcium se trouve sur les listes réglementaires suivantes :

Inventaire CE Europe

Valeurs limites d'exposition professionnelle en France – VLE/VME

Union européenne – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche signalétique sont données en toute bonne foi et ont été établies sur la base de nos connaissances au moment de sa publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif afin que la manipulation, l'utilisation, le stockage, le transport et l'élimination soient effectués en toute sécurité, et ne doivent être considérées comme garantie ou spécification de qualité. Ces informations ne concernent que les matériaux spécifiquement désignés et, sauf indication contraire, peuvent ne plus être valides si le produit est combiné avec un autre produit ou procédé.

----- Fin de la fiche de données de sécurité -----